

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 497

présenté par

M. Brindeau, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,
M. Lagarde, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15 supprimer les mots :

« d'une enquête ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'apparaît pas opportun que des audiences durant l'enquête puissent être filmées.